

COMMENT PUIS-JE DEMANDER UNE AIDE ?

1. Je me rends dans le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ma commune ou dans une Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) du département ou dans une association compétente proche de chez moi.
2. Je suis accompagné pour constituer et déposer mon dossier.
3. Le dossier est transmis à la MEL pour instruction.
4. Si mon dossier est complet, je reçois une réponse rapide (deux mois maximum).

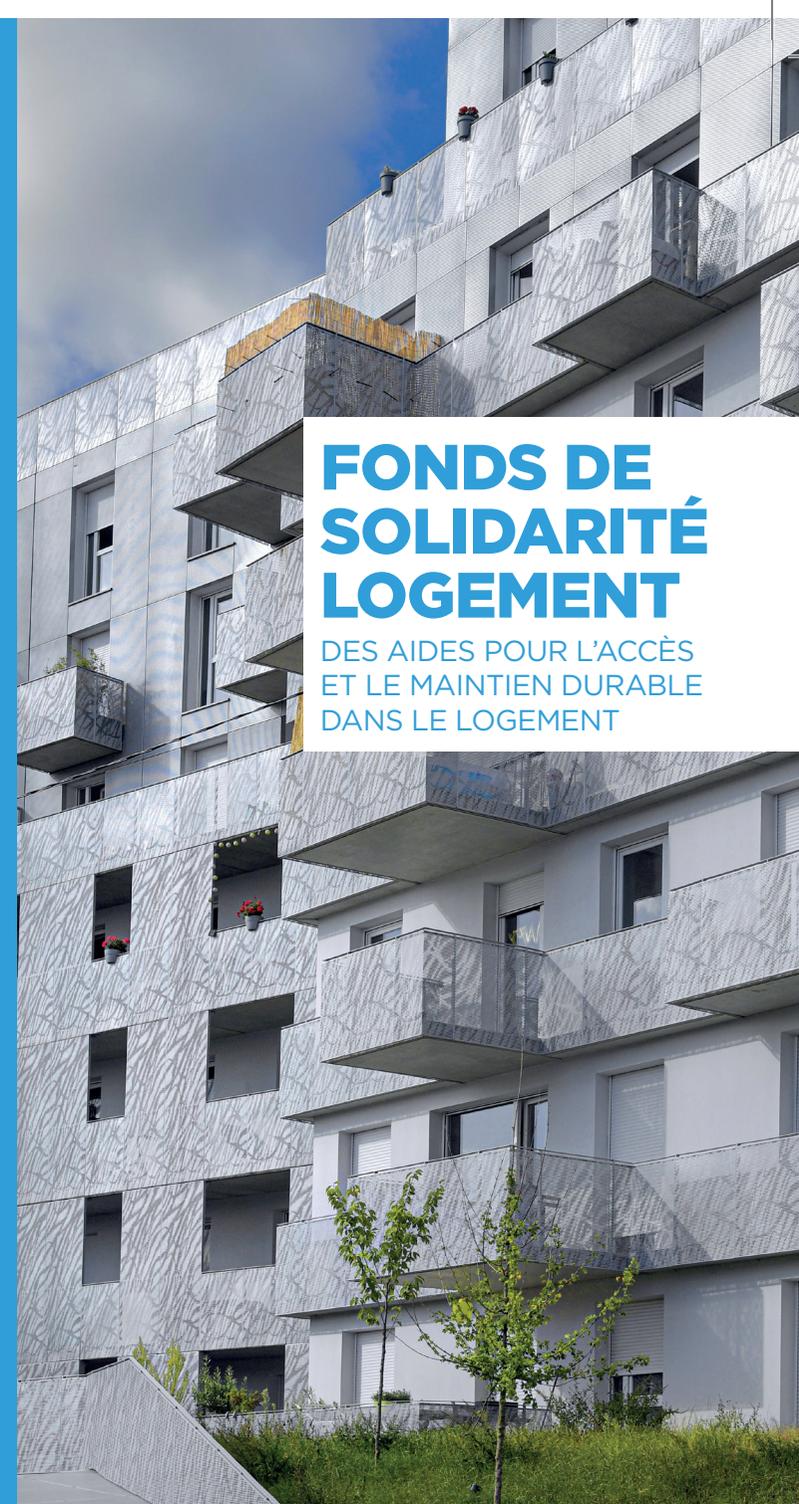
RENSEIGNEMENTS

- J'appelle le 03 59 50 75 48, entre 9h et 11h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Je retrouve toutes les informations utiles (aides, accompagnements, outils et formulaires) en me rendant sur le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/fonds-de-solidarite-logement>

Retrouvez le règlement
et les informations utiles
en scannant ce QR code



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél: +33(0)3 20 21 22 23
lillemetropole.fr



FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

DES AIDES POUR L'ACCÈS
ET LE MAINTIEN DURABLE
DANS LE LOGEMENT





JE SUIS À LA RECHERCHE
D'UN LOGEMENT

J'AI BESOIN D'UNE AIDE
POUR M'INSTALLER

J'AI DES DIFFICULTÉS
DANS MON LOGEMENT
POUR PAYER MON LOYER
OU CERTAINES DE MES
FACTURES

DANS QUEL CAS PUIS-JE BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ?

JE PEUX ÊTRE ACCOMPAGNÉ LORSQUE
JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS POUR
RECHERCHER UN LOGEMENT ET/OU SI
JE FAIS FACE À DES DIFFICULTÉS DANS
MON LOGEMENT ACTUEL.

UNE AIDE POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT

SI JE RECHERCHE UN LOGEMENT

Je peux demander un **certificat de recevabilité** qui peut rassurer le bailleur et donc faciliter mes recherches de logement.

SI JE TROUVE UN LOGEMENT

> L'aide à l'installation

Je peux bénéficier d'une aide de **1 100 € maximum** pour prendre en charge la caution, et, en fonction de ma situation, le 1^{er} mois de loyer, l'assurance habitation.

> La Garantie de Loyer

Je peux être aidé durant 3 ans en cas d'impayés de loyer jusqu'à 18 mensualités.

SOUS QUELLES CONDITIONS

- J'ai des ressources inférieures à 2 RSA.
- Je rencontre une situation de mal logement.
- J'accède à un logement décent et adapté à ma situation.

UNE AIDE

POUR ME MAINTENIR DANS UN LOGEMENT

L'AIDE AUX IMPAYÉS DE LOYER

Je peux être aidé pour régler une dette de loyer jusqu'à **2 000 €** sur une période de 5 ans.

SOUS QUELLES CONDITIONS

- J'ai des ressources inférieures à 2 RSA.
- J'ai repris le paiement de mon loyer courant.
- Je suis dans un logement décent et adapté à ma situation.

UNE AIDE

POUR MES FACTURES D'ÉNERGIE, D'EAU OU DE TÉLÉPHONIE

L'AIDE AUX IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Je peux être aidé pour régler une dette d'énergie jusqu'à **1 200 €** d'aide sur 5 ans.

L'AIDE AUX IMPAYÉS D'EAU

Je peux être aidé pour régler une dette d'eau jusqu'à **1 200 €** d'aide sur 5 ans.

L'AIDE AUX IMPAYÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Je peux être aidé pour régler une dette de téléphonie jusqu'à **500 €** par an.

SOUS QUELLES CONDITIONS

- J'ai des ressources inférieures à 1,5 RSA.
- J'ai repris le paiement de mes mensualités.
- Je suis dans un logement décent et adapté à ma situation.